



AIDE A LA MOBILITE VERS DES PAYS ETRANGERS (A.M.P.E.)
Dispositif non applicable aux pays de l'Union Européenne et de la Zone Océan Indien (Île Maurice, Madagascar, Les Comores, Mayotte et Les Seychelles)
Session 2016/2017

(Cadre réservé à l'administration)

DOSSIER DE CANDIDATURE N°

L'Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers, n'est pas cumulable avec l'Allocation de Première Installation et les aides proposées par le Conseil Général.

Ce dispositif est incompatible avec le cursus CEGEP et les échanges universitaires, et est également non applicable aux pays de l'Union Européenne et de la Zone Océan Indien (Île Maurice, Madagascar, Les Comores, Mayotte et Les Seychelles). Cette aide n'est pas rétroactive mais renouvelable seulement s'il y a progression dans le cursus (Une année unique de redoublement est tolérée. Ainsi l'AMPE peut être attribuée pour une durée maximale de 6 ans).

A - LIEU D'INSCRIPTION ET MONTANT DE L'AIDE (Cochez la case nécessaire)

AMPE 1ère année		AMPE 2ème année	
AMPE 3ème année		AMPE 4ème année	
AMPE 5ème année			

LIEU D'INSCRIPTION	
ETABLISSEMENT	
Nombre de semestre(s) envisagé(s) pour la session universitaire 2016/2017 - à préciser -	

Montant de l'aide : 4 600 € - Payable en deux fois :

- 1^{er} versement sur présentation du certificat de scolarité de l'année scolaire 2016/2017 : 2 300 €

- 2nd versement sur présentation du bulletin de notes du 1^{er} trimestre (ou 1^{er} semestre) de l'année scolaire 2016/2017 : 2 300 €

B - CANDIDAT (E)

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
<i>Nom</i>	
<i>Prénom(s) dans l'ordre de l'Etat-Civil</i>	
<i>Date de Naissance</i>	
<i>Lieu de Naissance</i>	
<i>Nationalité</i>	

ADRESSE : IMPORTANT : *Il s'agit de l'adresse permanente à La Réunion où toutes les correspondances seront adressées - Ecrire lisiblement*

Code Postal :

Ville :

Tél :

Gsm :

Courriel :

Voulez-vous recevoir des courriels et courriers de la Région Réunion ?

OUI

NON

ETUDES ENVISAGEES EN 2016/2017 - *Merci de préciser les formations et le lieu d'inscription*

➤

AVEZ-VOUS CONSTITUE UNE DEMANDE D'AIDE AUPRES D'AUTRES ADMINISTRATIONS ?

Merci de bien vouloir préciser et joindre les justificatifs - un contrôle est effectué par les Services

➤

➤

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Représentant légal :

- Nom :

- Prénom :

- Date de naissance :/...../.....

- Profession :

ETUDES			
Années	Classes	Etablissement	Ville
2013/2014			
2014/2015			
2015/2016			
<u>INSCRIPTION</u> 2016/2017			

IMPORTANT : *remplir lisiblement tous les champs. Ne pas omettre les redoublements.*

ENGAGEMENT ET RECOMMANDATIONS

*Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés dans le présent dossier sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements entraîne **le rejet de ma demande ou le remboursement immédiat de l'aide régionale.***

J'atteste avoir pris connaissance du règlement général et avoir été informé(e) que l'aide régionale n'est ni cumulable avec les aides du Conseil Général, ni avec la bourse nationale (CROUS), ni encore avec une rémunération liée à un emploi .

Je certifie ne percevoir aucune allocation ou aides du Conseil Départemental, et aucune bourse nationale (CROUS). Compte tenu du règlement du dispositif, le contrôle de cumul a posteriori avéré conduira à l'émission systématique d'un titre de recettes immédiat des sommes perçues.

Je m'engage à suivre à plein temps les enseignements dispensés, ainsi qu'à me présenter aux examens et à faire part des résultats aux services de la Région Réunion avant le 30 novembre 2017.

Le paiement des dossiers complets sera effectué dans un délai de deux mois à compter de la date de réception des dossiers.

Fait à :

le :/...../.....

Signature de l'étudiant (e)

précédée de la mention manuscrite
« ***Lu et approuvé*** »

Signature du représentant légal de l'étudiant (e)

– si mineur (e)

précédée de la mention manuscrite
« ***Lu et approuvé*** »

PIECES A FOURNIR

- 1 - Dossier de candidature 2016/2017 - **ECRIRE LISIBLEMENT.**
- 2 - Copie intégrale de l'Avis d'imposition de l'année 2015 sur les revenus 2014 (foyer fiscal à La Réunion) ; celui de l'étudiant(e) ou celui des parents si l'étudiant(e) est toujours rattaché(e) fiscalement.
- 3 - Copie intégrale du livret de famille des parents. Si les parents sont divorcés, joindre copie du jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un d'entre eux.
- 4 - Copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du certificat de nationalité.
- 5 - Copies des diplômes obtenus l'année précédente.
- 6 - Copies des relevés de notes de l'année scolaire 2015/2016.
- 7 - Justificatif d'adresse des parents de l'étudiant (Facture eau, électricité, téléphone...) moins de 3 mois.
- 8 - Certificat de scolarité 2016/2017 de l'étudiant(e).
- 9 - Bulletin de notes du 1^{er} trimestre ou semestre de l'année scolaire 2016/2017 (Pièce demandée pour le versement de la seconde partie de l'aide).
- 10 - RIB (IBAN) du candidat.

La date limite de dépôt des dossiers est IMPERATIVEMENT fixée au 31 MARS 2017

- Cachet de La Poste faisant foi

**SEULS LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE OU
DÉPOSÉS AU SERVICE COURRIER DU CONSEIL RÉGIONAL SERONT INSTRUITS**

**CONSEIL REGIONAL
Avenue René Cassin
B.P. 67190
97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
02 62 31 64 64**

guichetjeunes@cr-reunion.fr

LES CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

AIDE A LA MOBILITE VERS LES PAYS ETRANGERS (AMPE)

Etudiants non-boursiers			
Organismes	Aides	Critères d'éligibilité	Montant
Conseil Régional	Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers (AMPE)	<ul style="list-style-type: none"> - Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne - Être âgé de moins de 34 ans au 31/08/2017 - Être rattaché à un foyer fiscal à la Réunion sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 - Le revenu net imposable est inférieur à 108 000 €/an - Avoir le statut d'étudiant non boursier (bourse nationale) - Être inscrit dans un cursus diplomant de formation initiale dans un pays étranger (dispositif non applicable dans les pays de l'Union Européenne et de la Zone Océan Indien : Île Maurice, Mayotte, Les Comores, Madagascar et Les Seychelles) - Assurer une progression dans le cursus (Tolérance d'une année de redoublement sur les 6 années de financement) - Ne bénéficier ni de revenus tirés d'une activité régulière ou occasionnelle, ni des allocations de chômage 	<p>4 600 €/an <u>Payable en deux fois :</u></p> <p>- 1^{er} versement sur présentation du certificat de scolarité : 2 300 €</p> <p>- 2^{ème} versement sur présentation du bulletin de notes du 1^{er} trimestre (ou 1^{er} semestre) de l'année scolaire 2016/2017 : 2 300 €</p> <p>(Aide non rétroactive, mais renouvelable si progression dans le cursus)</p>
<p><u>Sont notamment exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les apprentis ; - les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation ; - les bénéficiaires des aides du C.R.O.U.S. ; - les stagiaires de la formation professionnelle pris en charge par LADOM et/ou la Région Réunion bénéficiaires de l'Allocation en Mobilité Spécifique (AMS) ; - les étudiants en formation aux CEGEPS bénéficiaires de l'AMS (Diplôme d'Etudes Collégiales « DEC ») ; - les bénéficiaires des aides du Conseil Départemental ; - les étudiants inscrits dans un cursus de formation à l'Île Maurice, Les Comores, Madagascar et Les Seychelles ; - les bénéficiaires d'une rémunération liée à un emploi ; - les bénéficiaires des allocations de chômage ; - les échanges universitaires. <p style="text-align: center;"><i>La date limite dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 mars 2017, cachet de La Poste faisant foi.</i></p>			